

Communiqué de presse

Le mandat de laboratoire de référence de l'Union européenne pour les maladies équine de l'Anses renouvelé pour cinq ans

Depuis 2008, l'Anses détient le mandat de laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) pour les maladies équine. Ce mandat vient d'être renouvelé sur décision de l'Union européenne, pour une durée de cinq ans : une reconnaissance de la qualité du travail des laboratoires de l'Anses et de son engagement en matière de santé des équidés.

Le Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort et le Laboratoire de pathologie équine de Dozulé détiennent conjointement depuis neuf ans le mandat de laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) pour les maladies équine (autres que la peste équine), contribuant ainsi activement à l'amélioration des capacités de diagnostic des laboratoires nationaux de référence des 27 Etats membres de l'Union européenne.

L'Union européenne a annoncé, le 10 mai 2017, le renouvellement du mandat de laboratoire de référence européen pour une durée de cinq ans. Ainsi, dans le cadre de ce mandat, le Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort continuera à travailler sur le virus West-Nile, la morve, le virus de la stomatite vésiculeuse et plus généralement sur les encéphalites virales des équidés. Le Laboratoire de pathologie équine de Dozulé poursuivra quant à lui ses activités de référence spécifiquement sur la métrite contagieuse équine (MCE), la dourine, l'artérite virale équine (AVE), les herpèsviroses équine 1 et 4 (HVEs) et l'anémie infectieuse des équidés (AIE).

Les deux laboratoires détiennent par ailleurs le mandat de laboratoire national de référence pour ces maladies équine. Ces différents mandats placent donc l'Anses à la pointe de la recherche en matière de maladies des équidés. Le renouvellement de son mandat de Laboratoire de référence de l'Union européenne constitue, pour l'Anses, la reconnaissance de son engagement et de la qualité de ses travaux de recherche au service de la santé animale.

Qu'est-ce que l'activité de référence ?

Pour certains pathogènes (virus, bactéries, parasites) ou contaminants chimiques réglementés ou émergents d'importance majeure, les autorités sanitaires ont besoin d'un dispositif de surveillance et d'analyse performant, s'appuyant sur un réseau de laboratoires fiables pour réaliser les analyses officielles.

Pour chaque pathogène ou contaminant réglementé à surveiller, des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses, ainsi qu'un laboratoire dit « de référence », sont désignés aux niveaux national (LNR – laboratoire national de référence) et européen (LRUE – laboratoire de référence de l'Union européenne - UE) par les autorités sanitaires concernées. Le laboratoire de référence est le garant de la fiabilité des analyses effectuées par l'ensemble des laboratoires agréés du réseau qu'il anime (laboratoires départementaux pour le LNR, et LNR des différents Etats membres de l'UE pour le LRUE). Il met au point les méthodes d'analyse, les transfère auprès des laboratoires agréés et veille à ce que la qualité des résultats soit homogène sur l'ensemble du territoire. Avec ses 11 laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire français, l'Anses détient plus de **90 mandats de référence nationaux, européens ou internationaux** (OIE, FAO ou OMS).

[En savoir plus sur la recherche et la référence à l'Anses](#)

[Consulter la plaquette des mandats de référence des laboratoires de l'Anses](#)

[En savoir plus sur le Laboratoire de pathologie équine de Dozulé](#)

[En savoir plus sur le Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort](#)

[Consulter le magazine Euroreference](#)

